



CDEN « réflexion offre éducative »

Jeudi 24 septembre 2026

Compte rendu et analyses de la FSU-SNUipp 23

Travailler sans document préparatoire ? Non !

Le jeudi 24 septembre, s'est tenu un CDEN. C'était un CDEN de repli à défaut de quorum jeudi 17 septembre.

En guise d'ordre du jour, les membres du CDEN ont reçu ceci « cette instance sera consacré à une réflexion partagée et prospective sur les besoins et les évolutions nécessaires à l'accompagnement de la jeunesse creusoise ».

Aucun document de travail n'avait été envoyé en amont de l'instance initiale du jeudi 17 septembre.

La FSU-SNUipp 23 a dénoncé, le jeudi 17 septembre, cette absence de document de travail : lorsqu'une assemblée de 30 membres - parents, élu-es, et représentant-es du personnel - est convoquée, il est pour le moins surprenant qu'aucun support, aucune base de travail ne soit communiqué en amont pour permettre à chacun des membres de préparer l'instance.

Pour la FSU-SNUipp 23, mener une réflexion prospective sur l'offre éducative et l'accompagnement de la jeunesse peut être intéressant et sans doute nécessaire dans un contexte de baisse démographique. Mais cette réflexion ne peut se mener sans document de travail, sans élément concret.

Suite à la demande de la FSU-SNUipp 23, des documents de travail ont tout même été envoyés pour cette instance de repli. Ils sont à retrouver ici ([cliquez ici](#)).

Soucieuse de l'offre éducative et de l'accompagnement de la jeunesse creusoise, la FSU-SNUipp 23 a activement pris part aux débats. A noter que la FSU-SNUipp 23 est la seule organisation syndicale à être intervenue.

Très vite deux positions se sont dessinées ; éloignées voire opposées sur certains points, se rapprochant sur d'autres.

La position de l'IA

Dans un discours catastrophiste, l'IA considère que la baisse démographique « oblige » à revoir l'offre scolaire et plus largement l'offre éducative. Pour ce faire, il souhaite fermer les petites structures, qu'il juge fragiles, pour créer des « pôles structurants de secteur ».

Il indique que d'ici 2030, la Creuse pourrait probablement, au titre de la baisse démographique, rendre 80 postes environ.

Il prévient qu'il va devoir fermer des classes et des écoles.

Il indique qu'il préfère « co-construire l'école de demain plutôt que subir » les retraits d'emplois tout en précisant qu'il n'y a pas de « schéma unique » et qu'il est ouvert à toutes propositions.

A noter que pour nourrir son schéma de réflexion, l'IA minimise le temps de l'Ecole dans la vie de l'enfant (10% seulement selon ses calculs), ce qui minimise le poids et l'importance que peut avoir l'Ecole dans l'émancipation de la jeunesse. La FSU-SNUipp 23 a fortement dénoncé cette vision exclusivement quantitative surtout venant de la part du directeur des services départementaux de l'Education Nationale.

La FSU-SNUipp 23 a dénoncé la volonté de l'IA de faire co-porter la responsabilité des fermetures de classes et d'écoles dans un contexte de budget austéritaire de suppressions de moyens.

La position de la FSU-SNUipp 23 est claire : si réfléchir à l'offre éducative peut être nécessaire, elle ne s'inscrira pas dans un projet d'éloignement du Service Public, elle n'accompagnera pas la politique budgétaire austéritaire de retrait de moyens au prétexte de la baisse démographique.

Pour la FSU-SNUipp 23, la ruralité implique que pour maintenir un Service Public de proximité, des moyens supplémentaires et adaptés doivent être maintenus.

La FSU-SNUipp 23 a dénoncé un discours alarmiste sur la baisse démographique préparant ainsi à des suppressions massives de postes.

La position de la FSU-SNUipp 23

La FSU-SNUipp 23 dénonce le plus fermement la vision comptable du Ministère qui voit dans la baisse démographique une source potentielle d'économie.

Pour la FSU-SNUipp, la baisse démographique n'est pas un « défi » auquel l'Ecole doit faire face, elle est, au contraire, l'opportunité de faire du « mieux d'Ecole » en maintenant à minima les moyens existants.

Pour la FSU-SNUipp 23, la baisse démographique ne peut être niée. S'il s'agit de l'observer et d'en appréhender les potentielles conséquences sur l'offre scolaire, elle ne peut être l'entrée retenue par laquelle la question de l'offre éducative doit être abordée.

Pour la FSU-SNUipp 23, plutôt que de regarder l'offre scolaire sous le prisme des effectifs et de la baisse démographique, il est davantage nécessaire de s'interroger sur les besoins de l'Ecole, des personnels et des élèves afin de dessiner l'Ecole de demain en Creuse.

Cependant et indépendamment de la baisse démographique, dans l'hypothèse où des réflexions sur l'offre scolaire sur un secteur donné seraient engagées, la FSU-SNUipp 23 rappelle ses exigences et sa position constante sur le sujet :

- Les éventuelles réorganisations territoriales ne doivent pas servir à rendre des moyens au Ministère dans le cadre d'une politique gouvernementale austéritaire. ***Les moyens éventuellement dégagés par des réorganisations territoriales de l'école doivent rester en Creuse pour faire du mieux d'Ecole !*** A noter que les moyens qui pourraient être dégagés par restructuration du maillage des écoles sont plus que réduits. Plus d'une commune sur 2 n'a déjà plus d'école en Creuse. Le Service Public est déjà bien éloigné des usagers et usagères. *Pour la FSU-SNUipp23, il est indispensable de garder un Service Public de proximité !*

- Pour la FSU-SNUipp 23, toute restructuration doit être observée au regard des 3 critères ci-dessous (avant et après / à court terme et au plus long terme).

**** Les conditions de travail des personnels :*** *seront-elles meilleures après ? les restructurations permettent-elles de meilleures conditions d'exercice ?*

**** Les conditions d'accueil et d'apprentissages des élèves :*** *seront-elles meilleures après ? les restructurations permettent-elles de meilleures conditions d'apprentissages ?*

**** L'accès au Service Public :*** *le temps d'accès à l'Ecole sera-t-il augmenté / diminué ? Les distances à parcourir seront-elles augmentées ? diminuées ?*

Pour la FSU-SNUipp 23, le Service Public d'Education doit rester un service public de proximité, nous l'avons déjà dit, et continuer de réunir les conditions permettant la réussite et l'émancipation de toutes et tous les élèves.

- ***Il faut apprécier les situations de manière pragmatique, au plus près du terrain en tenant compte des réalités territoriales. L'offre scolaire ne s'observe pas de la même manière dans le bassin de Guéret que sur le plateau de Millevache !***

- ***Tous les acteurs locaux et toutes les actrices locales***, sur un territoire cohérent, qui n'est pas nécessairement celui d'une intercommunalité, ***doivent être associé-es aux discussions. Les décisions doivent être prises de manière démocratique.*** *Les conseils d'école, instances où toute la communauté éducative (personnels, parents, élu.es) est réunie et où s'exerce la démocratie scolaire, doivent être consultés.*

- *L'offre scolaire ne se limite pas à la simple question de la présence ou non d'école sur un territoire : tous les moyens et dispositifs permettant de répondre au caractère hyper-rural de notre département et d'œuvrer ainsi à la réussite de toutes et tous les élèves doivent intégrer la question de l'offre scolaire (intervention RASED, maîtres ou maîtresses supplémentaires, mise en réseau des écoles, mutualisation du matériel sportif, culturel, artistique, scientifique, EMALA, accès à la culture...)*

Enfin, la FSU-SNUipp 23 a rappelé que l'école rurale, avec des niveaux multiples, ne doit pas souffrir d'une fausse image dépréciée : ***cette école rurale est une école de la réussite.***

Au terme des échanges, le Préfet conclut en indiquant effectivement que le point de départ de la réflexion pourrait être de s'interroger et de définir l'Ecole que nous voulons demain en Creuse.

La FSU-SNUipp 23 dit « chiche » ! Ce sera ainsi l'occasion de porter ses revendications sur l'Ecole rurale, construites avec et par les personnels qui œuvrent tous les jours et sans compter pour la réussite des élèves !!!

Les représentant-es de la FSU-SNUipp 23 en CDEN :

Ségolène Auclair, Bénédicte Falempin, Olivier Horiot, Solen Marche, Luc Marquès, Marianne Rouchon.